



# FIL D'INFOS

Semaine du 23 septembre 2024 au 29 septembre 2024

N° 2875



## COMMENT DEVIENT-ON MAGISTRAT À TITRE TEMPORAIRE ?

Lorsque j'ai été nommée juge de proximité en juillet 2012, j'étais loin de me douter que je serais encore au service de la justice une dizaine d'années plus tard.

En juillet 2017, le statut de juge de proximité a été remplacé par celui de magistrat à titre temporaire ou MTT, le mandat passant de 7 à 5 ans mais renouvelable une fois.

Le domaine de compétences a été considérablement élargi, le MTT pouvant alors exercer les mêmes fonctions qu'un juge d'instance à l'exception du départage prud'hommal. Par ailleurs, le port de la médaille frappée du profil de Marianne tenue par un large ruban bleu fut remplacé par celui de la robe, nous fondant ainsi dans le corps judiciaire et réduisant grandement l'écart entre les magistrats à titre temporaire et les magistrats professionnels.

Les notaires retraités peuvent postuler cette fonction. Il faut être de nationalité française, être âgé de 35 à 75 ans, être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation bac + 4 et justifier de 7 ans au moins d'exercice professionnel dans le domaine juridique ou être membre ou ancien membre d'une profession libérale juridique et judiciaire justifiant de 5 ans au moins d'exercice professionnel.

Après avoir adressé un dossier composé d'un CV et d'une lettre de motivation à la Direction des Services Judiciaires, le candidat est convoqué à passer un entretien devant un jury composé de magistrats.

Passé cette étape, vient le temps de la formation. Très intense, elle se déroule sur douze jours à Paris, les cours provenant de l'Ecole Nationale de la Magistrature qui est située à Bordeaux.

Puis commence le stage probatoire : c'est un stage en juridiction qui a lieu dans les six mois qui suivent. Il dure de 40 à 80 jours selon l'avis du Conseil Supérieur de la Magistrature.

La prestation de serment qui viendra clore solennellement ce long processus aura lieu à la Cour d'Appel.

Les audiences du MTT sont à juge unique aussi bien en matière civile (où il est Juge des Contentieux de la Protection) qu'en matière pénale (il préside en matière pénale le Tribunal de Police pour les contraventions des 4 premières classes) mais aussi en formation collégiale. Il peut être assesseur au Tribunal Correctionnel, en audiences de Comparutions Immédiates, à la Cour Criminelle et à la Cour d'Assises. Sa voix a autant de poids que celle des autres assesseurs et du Président. Il rend également des injonctions de payer et des ordonnances pénales.

Ajoutons pour terminer que le MTT est rémunéré de manière forfaitaire et à la vacation et que le mandat est dorénavant renouvelable, depuis une réforme toute récente, deux fois, si bien qu'il peut être au total de quinze années.

Pour ma part, après avoir été notaire salarié, j'ai exercé comme Juge de Proximité puis en tant que Magistrat à Titre Temporaire au sein du Tribunal Judiciaire de Caen, pendant douze années. Une expérience humaine enrichissante qui valait la peine d'être vécue !

**Anne VARIN**

**Ancien notaire et ancien juge de proximité et magistrat temporaire**



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

## ACTUALITÉS



### LA 2de CAMPAGNE DE RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST DÉSORMAIS ACCESSIBLE AUX ENTREPRISES !

La plateforme [SoltéA](#) vous offre la possibilité de désigner les établissements d'enseignement, organismes d'insertion ou organismes d'orientation professionnelle que vous souhaitez soutenir en leur affectant le solde de votre taxe d'apprentissage.

Chaque affectation est une opportunité de contribuer au développement des compétences de vos futurs professionnels.

Vous avez jusqu'au 4 octobre pour affecter votre solde de taxe d'apprentissage aux établissements de votre choix.

**Retrouvez ci-dessous la liste des établissements qui proposent les diplômes de la profession, du BTS CJN au DESN.**



## ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC LES CONSULTANTS DU CRIDON DE PARIS - FORMATION GRATUITE !

Participez à la formation gratuite organisée le 1er octobre prochain **en visioconférences de 14h à 17h.**

- droit des libéralités et droits d'enregistrement
- droit immobilier
- droit civil de la famille
- droit des sociétés

**Programme en PJ, inscriptions [ICI](#) ou rendez-vous dans la rubrique Formations du Fil d'infos.**

[programme-cridon-du-01-10-24-a-caen.pdf](#)

---



## CLÉ REAL

Le mandataire de l'office a l'obligation de conserver les pièces numérisées sur SACRE dans un acte de dépôt.

Cet acte, signé uniquement par le mandataire, doit comprendre en annexes toutes les pièces qui ont été numérisées lors de la saisie de la demande sur SACRE, pièces qui ont été remises en version papier au mandataire lors du face à face.

Un seul acte de dépôt peut être déposé annuellement.

**En PJ modèle d'acte de dépôt.**

[acte-de-depot.pdf](#)

---



## STAGIAIRES DESN : INVESTIR POUR L'AVENIR !

Dans le contexte économique actuel, 8 candidats notaires stagiaires sont toujours à la recherche d'une alternance de 24 mois dans le cadre du DESN.

Leur cursus débutera en janvier 2025 mais tous sont prêts à intégrer un office en CDD au plus vite.

Ces jeunes sont l'avenir de la profession et garantissent la pérennité de nos offices car ils sont nos futurs collaborateurs mais également les futurs cessionnaires de nos offices.

La chambre compte sur votre mobilisation !

**Retrouvez leur cv en PJ.**

[cv-desn.pdf](#)

---

## SORTIR RENFORCÉ D'UNE CRISE

Une crise offre une incontestable opportunité de se remettre en cause, de consolider les efforts réalisés, de renforcer les liens internes et de déboucher sur un véritable projet d'entreprise.

**Retrouvez en PJ la fiche conseil « Anticiper et gérer une crise économique ».**

[anticiper-et-gerer-une-crise-economique.pdf](#)



## CLAUSE MÉDIATION : PENSEZ À LA MÉDIATION NOTARIALE !

Des clauses d'information sur l'existence de la médiation peuvent être insérées dans certains actes notariés.

La médiation notariale est une alternative pour la résolution des conflits.

Vous trouverez ci-dessous un modèle de clause que vous pouvez insérer dans vos actes :

*Les parties sont informées qu'en cas de litige entre elles ou avec un tiers, elles pourront, préalablement à toute instance judiciaire, le soumettre à un médiateur qui sera désigné et missionné par le Centre de médiation notariale dont elles trouveront toutes les coordonnées et renseignements utiles sur le site : <https://www.mediation.notaires.fr>.*

**Votre centre de médiation notariale le plus proche** : Centre de Médiation de Notaire de Normandie – 6 place Louis Guillouard – 14000 CAEN – [mediation@ci-caen.notaires.fr](mailto:mediation@ci-caen.notaires.fr) – 02.31.85.99.55.



## RAPPEL : ABONNEMENT AU FIL D'INFOS

Nous vous rappelons que l'abonnement au Fil d'infos de la Chambre est exclusivement réservé aux notaires, collaborateurs et notaires honoraires **de la cour d'appel de Caen**.

Si vous ne répondez pas ou plus à ces critères, [cliquez sur Se désabonner](#).



## CHANGEMENT D'ADRESSE

Initialement située au 26 rue Trinité à Falaise, la SCP François LE BRAS & Jean-François GUILLOON, Notaires associés a déménagé au 34 rue Trinité à Falaise.

## CLÉS REAL

09  
OCT.

[S'inscrire](#)

30  
OCT.

[S'inscrire](#)

20  
NOV.

[S'inscrire](#)

## FORMATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

### Octobre

01

[ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC LES CONSULTANTS DU CRIDON](#)

16

[ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLES EN DROIT RURAL](#)

### Novembre

07

[Actualités des rectifications fiscales en TVA immobilières, plus-values professionnelles et changements de régimes fiscaux](#)

19

[LES OUTILS DE RÉGULATION ENTRE LES MAINS DE LA SAFER](#)

26

[SÉPARATION COUPLES HORS MARIAGE : PROBLÉMATIQUE DE L'INDIVISION](#)

23

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DU  
DIVORCE ET E-DCM



Accédez à votre wishlist

## CVTHÈQUE

Stage conventionné Master 2 droit notarial

**Calvados - Manche - Orne**

du 6 janvier au 16 février 2025

Stage conventionné BTS CJN 2de année

**Calvados**

du 6 Janvier au 7 Février 2025

Alternance BTS CJN (reconversion)

**Calvados**

2024-2026

## SUCCESSIONS

**Calvados :**

LECOMTE Marc jean Marcel  
GUILLE ROGER  
BLANCHARD Alphonse  
RUNFOLA Antoinette  
DUCRAY Andre  
SAENT Claude  
HAPART André Jean

**Manche :**

POTIER Christophe  
BARREY Jean Sébastien  
PÉRIER Francis Félix Paul  
GUILLAUME BERNADETTE  
PASQUIOU Marie Madeleine  
LEGRUEL EUGENE  
LEFEBVRE MARTHE

**Orne :**

LUCIEN LEBAILLY  
KARACOR HASAN  
MARIE NEE CHAMPIN  
CHRISTIANE  
ROBILLIART Dominique  
DUVAL Robert Michel  
FABLET MADELEINE

HILLINGSO Lars et Nadine	CADOT ERNEST	ROUSSIN Marie-josephe
PELLETIER Josiane	VAUBERT DOMINIQUE	
FRABOULET BRUNO	HELLEUX Marie-therese	
CORBEL Yvette	DENIS MADELEINE	
GROS Pascal Robert	JEANNE émile	
DUIGOU Andrée	BOULAY Georges	
KUNKEL Jacques	MOUROCQ Louis	
COULON (NÉE PERROTTE)	BIHOUR MICHEL	
Genevieve	BOURDEAU JEAN LUC	
LEBLOIS JEAN-CLAUDE	BRIENS LOUIS	
LALY Annick	CASTEL FLORIAN	
MORSALINNE MARIE THERESE	CHAPET MARIE JOSEPH	
MARQUET Dominique	CHARDINNE JACQUES	
KABLA Simon	BARREY JEAN SÉBASTIEN	
LALY Annick	COLIN GENEVIEVE	
FRANCHET Marie-Claude	CORDIER Carole	
LECARPENTIER Sylvain	BOUKRIES Chakib	
Sébastien	SAVARY Catherine	
HENRY Simone	COUE ANNICK	
RENAULT JACKY	GRAS Frédéric	

**Autres :**

JONES Christopher	GRANDIN PIERRE
BEAUFOL Frédéric	GRAS FREDERIC
BARBIER Léon André Camille	GUERIN ODETTE
LEPETIT Marguerite	DUHAMEL Jacqueline
ISSAMBOURG Jacsque	LERICHE MIREILLE
	SIMON THERESE FERNANDE
	SOLANGE
	MAILLARD CHARLES
	LACOMBE JANINE
	LAFFAITEUR LOUIS
	LAIR FREDERIC
	LAUNAY DENISE



**Voir les fils d'infos précédents**

[Se désabonner](#)